

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES

Demande à compléter par le propriétaire et à déposer sur le site internet eaudetoulousemetropole.fr, dans la rubrique "Démarches en ligne / Je demande un branchement"

Attention : Ce formulaire ne concerne que l'assainissement.

Demande de réalisation du branchement au réseau d'évacuation des eaux usées.

Demande de réalisation du branchement au réseau d'évacuation des eaux pluviales.

N° de dossier eau et aménagement :(exemple : 2020-1234)

NOTA :

Les travaux de branchement ne pourront être réalisés qu'après l'obtention de l'Autorisation de Raccordement aux réseaux délivrée par Eau de Toulouse Métropole suite à la validation de votre dossier d'exécution joint au présent formulaire.

A - Informations relatives au demandeur / propriétaire (Tous les champs doivent être renseignés)

CIVILITE : M. Mme NOM.....
PRÉNOMS
N° et Rue.....
Code Postal Ville.....
N° de téléphone..... E-mail
Le cas échéant :
RAISON SOCIALE :
N° de SIRET..... Code (A.P.E.).....

B - Nature / origine de la demande (cochez la ou les cases correspondant à votre demande) :

- Viabilisation d'un terrain
- Raccordement d'un projet neuf
- Déplacement d'un branchement existant
- Mise en conformité d'un rejet existant
- Suppression d'un assainissement non collectif

→ Pour toute demande faisant suite à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (PC, PA, DP, CU), merci de bien vouloir indiquer son numéro : N° 31

C - Adresse des travaux :

Nom de rue : N°rue :
Résidence : N° de lot :
Code Postal : Ville : N°Cadastral :

DOSSIER D'EXÉCUTION

Les pièces à joindre au présent formulaire pour obtenir l'autorisation de raccordement sont listées ci-après.

Maisons individuelles

- le formulaire de déclaration P.F.A.C., dûment rempli (téléchargeable sur www.eaudetoulousemetropole.fr rubrique "Démarches en ligne")
- le plan de composition permettant de justifier le nombre de pièces principales réalisées ou la surface plancher selon la destination des locaux ; dans le cadre d'une extension de la construction existante, fournir le plan de composition avant et après projet,
- le plan masse coté (topographie, profondeur) faisant apparaître les réseaux et ouvrages privés (A.E.P., E.U. et E.P.) jusqu'aux points de raccordement envisagés par vos soins,
- le cas échéant, toutes les études, note de calcul ou éléments justifiant la mise en œuvre d'un ouvrage alternatif pluvial (puits d'infiltration, bassin de rétention, ...).

Opérations immobilières

Volet Technique

Dans le cas d'une gestion des eaux de pluie et de ruissellement par rétention (rejet des eaux à débit limité) :

le plan de masse V.R.D. de l'opération (côtés du terrain naturel : T.N., côtés fil d'eau des canalisations et ouvrages : F.E., diamètre des canalisations, nature des matériaux, ...),

- la note de calcul ayant permis le dimensionnement du ou des ouvrages alternatifs pluviaux et de l'ouvrage de régulation,
- le plan en coupe côté du ou des ouvrages alternatifs pluviaux et de l'ouvrage de régulation,
- le profil en long du réseau jusqu'au raccordement sur le collecteur public,
- le cas échéant, les demandes de renseignement (D.R.) réalisées auprès des différents concessionnaires afin de vérifier la faisabilité du branchement (gaz, télécommunication, électricité, eau potable, ...).

Dans le cas d'une gestion des eaux de pluie et de ruissellement par infiltration :

- l'ensemble des pièces citées ci-dessus,
- l'étude hydrogéologique (coefficient de perméabilité, niveau de la nappe, ...) ayant permis le dimensionnement du ou des ouvrages d'infiltration.

Dossier soumis à déclaration ou autorisation loi sur l'eau (au titre de l'article R214-1 du Code de l'Environnement) :

- la notice d'incidence à soumettre aux services de la Préfecture, ainsi que la note de synthèse qui l'accompagne,
- l'arrêté préfectoral portant à déclaration ou autorisation.

Volet Administratif

- le formulaire de déclaration P.F.A.C. dûment rempli, (téléchargeable sur www.eaudetoulousemetropole.fr rubrique "mes démarches")
- le cas échéant, le règlement du lotissement imposant un mode de gestion des eaux pluviales à la parcelle aux acquéreurs des lots.

Une fois votre raccordement autorisé, vous recevrez un devis pour la réalisation de la partie publique de votre branchement.

Les étapes de votre raccordement sont détaillées dans des fiches pratiques téléchargeables sur votre site [eaudetoulousemetropole.fr](http://www.eaudetoulousemetropole.fr) rubrique "Démarches en ligne"

- 1- Chronologie des étapes de raccordement et autorisations nécessaires
- 2- Les branchements aux réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales
- 3- Le contrôle de bon déversement
- 4- La participation pour le financement de l'assainissement collectif